

02

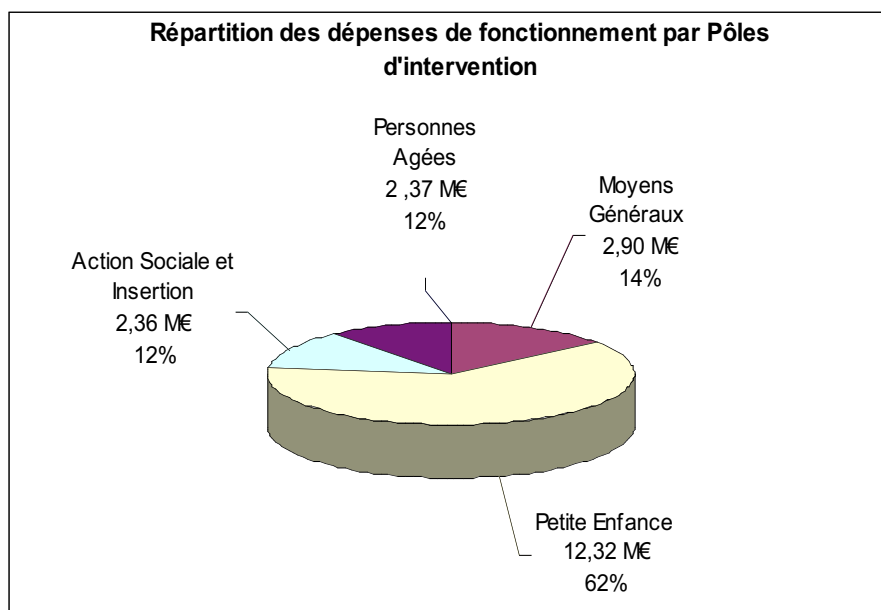
R A P P O R T

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ

Le Centre Communal d'Action Sociale, acteur majeur de la politique sociale municipale, a pour vocation d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées.

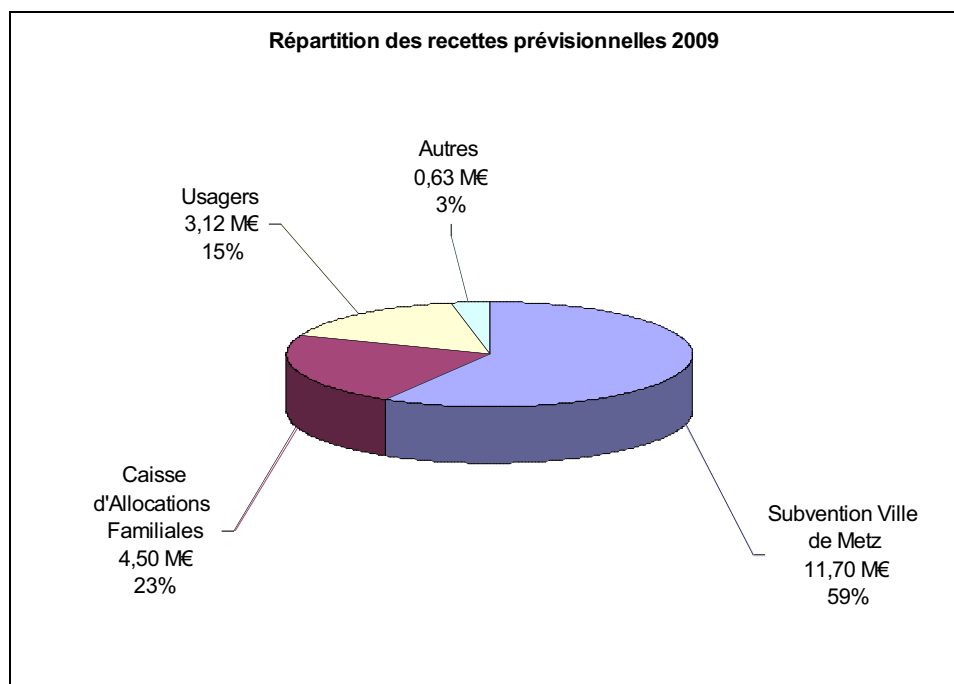
Son statut d'établissement public régi par le Code de l'action sociale et des familles, lui confère une personnalité juridique propre. Son conseil d'administration est composé de 17 membres : le Maire, président de droit, 8 administrateurs élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire, représentants d'associations ou personnes qualifiées dans le domaine social. Son personnel relève du statut de la Fonction Publique Territoriale et son régime budgétaire et comptable est déterminé par le code général des collectivités territoriales.

Le CCAS de Metz intervient principalement en direction des personnes en grandes difficultés, de la famille et petite enfance, des retraités et personnes âgées. Il compte plus de **360 agents** représentant une trentaine de métiers différents dont 80 % relève de la filière médico-sociale. Son budget prévisionnel de fonctionnement s'élève à **19,95 M€** pour l'exercice 2009.



Les dépenses du CCAS s'articulent autour de ses trois Pôles d'intervention et sont consacrées principalement à la gestion directe de services d'aide et d'accompagnement à la population, d'établissements d'accueil de la petite enfance et de résidences foyers-logements.

Le CCAS subventionne également une centaine d'associations locales partenaires de l'action sociale messine, ce qui représente près de 20 % de son budget de fonctionnement 2009.



Pour la réalisation de ses missions, le CCAS de Metz dispose de **3 principales sources de financement** :

- Les prestations des usagers des équipements petite enfance et des résidences seniors dont il assure la gestion.
- Les participations de la CAF de la Moselle, essentiellement au titre de l'activité petite enfance et dont les nouvelles modalités de financement, moins favorables, du Contrat Enfance Jeunesse, viennent impacter ses recettes de manière dégressive jusqu'en 2013.
- Enfin, **la subvention de la Ville de Metz** qui, pour 2009, s'élève à 11 695 500 €. Cette subvention municipale représente 59 % des recettes du CCAS. Elle assure l'équilibre budgétaire de l'établissement et marque l'engagement croissant de la Ville sous l'effet conjugué du développement d'actions nouvelles et de la nécessaire compensation du « manque à gagner » lié aux nouvelles règles de financement de la CNAF.

La contribution de la Ville permet ainsi de couvrir 46 % des dépenses du secteur de la famille et petite enfance, 53 % des actions menées en direction des retraités et personnes âgées, 84 % des interventions d'action sociale et insertion ainsi que les dépenses de moyens généraux.

Pour l'année 2009, le CCAS entend, d'une part, **poursuivre les actions engagées** et d'autre part, **développer de nouvelles dynamiques et de nouveaux services** pour favoriser le lien social, lutter contre l'isolement des plus fragiles d'entre nous et, face aux réalités de notre société, répondre mieux encore aux nouveaux besoins des messins.

- **Dans le domaine de la famille et petite enfance**, le CCAS mène une action importante et dispose d'un savoir-faire reconnu. Il gère directement 10 équipements d'accueil collectif et familial 0-6 ans pour une capacité de 695 places, 2 ludothèques, 2 Relais assistants maternels, 1 Point Information Famille et 1 service centralisé d'inscriptions. Il subventionne les structures associatives messines pour 2,8 M€. Son objectif est de poursuivre cette dynamique et de proposer aux familles une offre suffisante et de qualité.

Permettre aux parents de trouver un mode de garde adapté à leurs ressources et à leurs horaires constitue une des priorités du mandat.

En 2009, le CCAS met en place **son nouveau dispositif modulaire d'accueil en « horaires atypiques »** destiné à mieux répondre aux problématiques de flexibilité du travail et de l'insertion professionnelle. En janvier 2009, l'extension d'ouverture du Multi Accueil de la Grange Aux Bois, sur un horaire 6H00/ 22h00. Au second semestre, la création d'une « **microcrèche** » de nuit de 19 places collectives et familiales, qui se situera sur le secteur de Bellecroix.

Le CCAS s'engage également dans une **nouvelle politique de partenariat avec le secteur de l'entreprise et des institutions**, sur le mode de « réservation de places d'accueil petite enfance », dans le but de diversifier ses sources de financement et contribuer à l'attractivité économique de la Ville.

Dans le domaine de la qualité, la création d'**1/2 poste de médecin** doit permettre de respecter les normes de sécurité imposées par la réglementation, ceci de manière qualitative et mutualisée. Les établissements CCAS s'engageront également dans l'élaboration de chartes d'accueil et un nouveau **guide d'information petite enfance** sera diffusé aux familles messines.

- **Dans le domaine de l'action sociale et de l'insertion**, le CCAS intervient au quotidien auprès de personnes confrontées à des difficultés socio-économiques, par le biais d'aides financières et de démarches d'accompagnement qu'il compte redéfinir et développer. Acteur à part entière de l'urgence sociale, il entend également construire avec l'ensemble des associations un partenariat animé par une forte cohérence d'action et par la définition de priorités de réponses aux besoins sociaux.

En 2009, le CCAS met en œuvre une **commission de secours multipartenariale**, issue d'un groupe de travail avec le secteur associatif. Il révisera également ses modalités d'attribution d'**aide individuelle** dans le souci de mieux répondre à des besoins d'accompagnement. A ce titre, son budget « secours » est réévalué de + 24 % en 2009 pour tenir compte du contexte économique actuel.

Il envisage par ailleurs d'expérimenter un **dispositif d'insertion de femmes seules avec enfant**, en vue de faciliter de manière globale l'accès au logement, à l'emploi et à la garde d'enfant.

Pour répondre aux besoins d'information et d'orientation, le CCAS éditera un **guide sur l'accès au logement** et un **fascicule à destination des personnes SDF**. Dans le cadre du soutien à la parentalité, il poursuivra l'organisation des rencontres annuelles.

- **Dans le domaine des retraités et personnes âgées**, le CCAS est gestionnaire de 6 foyers-résidences d'une capacité globale de 270 logements, d'un service d'information et d'accompagnement des seniors, du numéro vert « solidarité personnes âgées » et du registre « canicule » (+ de 1500 inscrits). Il anime également le réseau des 26 clubs de quartier et soutient les associations pour le développement de la vie sociale. Adapter les résidences seniors aux besoins des personnes, favoriser le lien social et renforcer la solidarité envers les personnes âgées les plus vulnérables et promouvoir la place des retraités dans la cité font partie des objectifs du CCAS.

Ceci se traduit en 2009 par les actions suivantes :

La **création d'un service de restauration** au sein de la résidence « Haute-Seille », l'animation des nouveaux lieux (espaces multimédia, esthétique...), ainsi que la création **d'un poste d'hôtesse** à la résidence « Dr Wolff ».

Un **service de transport** (minibus) sera proposé pour favoriser les sorties des résidents en foyers-logement et les déplacements dans les clubs de quartiers.

Le CCAS a également la volonté de faciliter l'accès à certains services de personnes à revenus modestes et souvent isolées. Il prévoit à cet effet la révision de sa « carte repas » et la création d'un « chèque-sortie ». Pour renforcer l'accompagnement des personnes les plus isolées, il développera les visites à domicile grâce à la création d'un poste **d'assistant de convivialité**.

Par ailleurs, soucieux de la place des seniors dans notre ville et d'être à l'écoute des messins sur ce thème, le CCAS organisera en octobre, à l'Arsenal, un **forum** autour de la « Semaine Bleue 2009 ».

Il éditera un nouveau **guide d'information senior** et lancera des études en vue d'une opération de **réhabilitation de la résidence Désiremont située à Bellecroix**.

Elaborer annuellement une **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** de la population messine constitue une obligation légale du CCAS. Pour y répondre, il prévoit la création **d'un poste de chargé d'études** permettant de disposer d'outils de diagnostic, d'analyse et de prospective nécessaires à la définition des priorités d'intervention du CCAS et à la mise en œuvre de réponses sociales adaptées.

Il est à noter enfin que, comme chaque année, le CCAS prévoit la réalisation de travaux de maintenance de son patrimoine immobilier, en vue de garantir la qualité d'accueil et la sécurité de ses usagers. Il suivra à ce titre les **résultats de l'audit énergétique** engagé sur ses bâtiments, dans le droit fil de l'agenda 21.

Pour permettre au CCAS de mener à bien ses missions dans le cadre d'une politique fondée sur la solidarité et conduite en cohérence avec la volonté municipale du « bien vivre ensemble », il est proposé au Conseil Municipal le versement au CCAS, au titre de 2009, d'une subvention de fonctionnement de 11 695 500 €, en hausse de 3,5 % par rapport à 2008.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU l'article L2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008,

VU le vote du budget 2009,

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 11 695 500 € (dont 5 700 000 € déjà versés selon la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008).

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant au versement de cette subvention.

Dominique GROS
Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle